

L'écho de Fénols

Bulletin municipal n°88 Janvier 2023



Permanences Mairie

Mardi de 16h à 19h et Jeudi de 14h à 17h

05 63 56 65 57 – fenols.090@orange.fr



Les élus sont à votre disposition à la mairie le mardi de 18h à 19h



Le mot du Maire

Fénolaise, Fénolais,

Trois ans déjà que le Covid-19 est apparu en Chine. On pensait qu'avec le temps cette pandémie serait éradiquée, il n'en est rien. Nous sommes à 38 243 000 cas et 162 000 morts malgré la vaccination et toutes les précautions prises. Le retour à une vie normale semble compromis et il est à se demander si on réussira à débarrasser de cette pandémie et atteindre une immunité collective.

La guerre en Ukraine modifie les équilibres commerciaux au niveau mondial qui ont des répercussions très néfastes sur notre économie. Le prix de l'énergie devenant incontrôlable et spéculatif nous obligeons à nous adapter et modifier nos habitudes en faisant quand cela est possible des économies.

Pour cette raison nous avons décidé de prendre des mesures de bon sens, limiter le chauffage de la salle des fêtes au lundi et mardi pour les associations, de regrouper les activités sur ces deux jours et essayer de rendre plus attractif les locations de cette salle en baissant les tarifs afin d'avoir des rentrées financières. Le changement de tous les candélabres par un éclairage à « leds » nous permet de réaliser des économies, la moitié de l'éclairage s'éteint à minuit et le restant se met en mode « éco » diminuant de moitié la consommation. Cette anticipation nous a permis de faire de sérieuses économies. Les conséquences de cette crise sont aussi inflationnistes (5,9% en 2022) et pénalisent le pouvoir d'achat de tous les Français ainsi que le budget communal.

Le projet d'aménagement d'un espace public à vocation ludique et sportive est maintenu et se concrétisera cette année début septembre pour une durée de travaux estimée à 3 mois. Deux dossiers de subventions ont été déposés (Etat et Région). Les différents éléments concernant ce projet sont décrits dans ce bulletin dans les comptes rendus des conseils municipaux. Malgré une conjoncture très défavorable il va nous falloir nous adapter, essayer de prévoir l'avenir et prendre les bonnes décisions qui engageront notre commune pour les années à venir en continuant à investir suivant les nécessités et maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Je vous adresse personnellement et au nom du conseil municipal tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2023.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire, Jean-Marc MOLLE

Conseil municipal du 29 septembre 2022

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, SIGNOLLES Cécile, RAMADE Mélanie et GUIBAUD Patricia. MM BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, DESFOUGERES Thierry, TORRESIN Gilles.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Elisabeth

Avant de commencer la séance, M. le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Josette AUREL, seconde adjointe décédée le 25 août. Le conseil municipal salue son dévouement et son engagement pour la commune et l'école.

1 – Maintien du nombre d'adjoints, détermination du rang du nouvel adjoint et choix de désignation sans élection complémentaire

Suite au décès de Mme AUREL Josette, seconde adjointe au Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir le nombre d'adjoint à deux et de procéder à son élection sans élection complémentaire, de le positionner au même rang que l'ancienne seconde adjointe.

2 – Election d'un(e) nouvel(le) adjoint(e)

L'élection des adjoints intervient par scrutins, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme MARTY Marie-Elisabeth est désignée secrétaire par le conseil municipal. M. DESFOUGERES Thierry et Mme RAMADE Mélanie sont désignés assesseurs.

Mme DUBAC Jennifer se porte candidate au poste de seconde adjointe.

Mme DUBAC Jennifer est élue à la majorité absolue (10 voix) et immédiatement installée.

3 – Désignation d'une conseillère municipale déléguée

M. le Maire remercie Mme Mélanie RAMADE, conseillère municipale, pour sa gestion du site internet et la préparation du bulletin municipal. Il propose de lui confier les missions relatives à « la Communication et aux festivités, à la gestion du site internet, du bulletin municipal et des réseaux sociaux de la commune ». Ces missions, confiées par arrêté de délégation et sous responsabilité du Maire, ouvre droit au versement d'une indemnité prise dans l'enveloppe dédiée à celle des élus locaux.

4 – Définition du taux des indemnités aux élus

Suite à l'élection de la seconde adjointe et la délégation confiée à une conseillère municipale, le conseil municipal doit fixer le montant des indemnités dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités allouées aux titulaires de mandats locaux. Le conseil municipal décide de voter, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT les taux en pourcentage de l'indice 1027 suivants :

- 2ème Adjointe : **4,45 %**

- Conseillère municipale déléguée : **4,45 %**

Les indemnités de la 2^{ème} adjointe et de la déléguée seront en cumul, identiques à l'indemnité de Mme AUREL. Les taux des indemnités attribuées au Maire et au premier adjoint restent inchangés

5 – Régularisation indemnités de fin de mandat de l'ancienne seconde adjointe

A la demande du Comptable Public, le conseil municipal doit se prononcer sur la régularisation des indemnités de fin de mandat de l'ancienne seconde adjointe. Le Conseil municipal décide de maintenir la totalité de l'indemnité d'élu du mois d'août déjà versé à Mme AUREL.

6 – Vote de crédits supplémentaires - DM 2

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'achat des tables, chaises et bancs pour la salle des fêtes, une décision modificative dans la section dépense d'investissement est nécessaire : Le conseil municipal approuve la décision suivante :

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-4 406.00 €
2188 - 195	Autres immobilisations corporelles	4 406.00 €

Consell municipal du 29 septembre 2022 (suite)

7 – Vote de crédits supplémentaires DM 3

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 635 "Impôts fonciers" du budget de l'exercice 2022 ont été insuffisants. Le conseil municipal approuve la décision suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	17.00 €	
6281	Concours divers (cotisations)	-17.00 €	

8 – Vote de crédits supplémentaires DM 4

Le Maire expose au conseil municipal que suite à la décision de plantation de haie sur le sentier de randonnée, il est nécessaire de créer une ligne budgétaire supplémentaire en investissement sur le budget de l'exercice 2022. Le conseil municipal approuve la décision suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-413.46 €	
212	Agencements et aménagements de terrains	413.46 €	

9 – Désignation de l'élu référent Climat CA2G

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, dans le cadre de sa démarche de transition écologique et énergétique à travers la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial sollicite chaque commune membre afin de désigner un référent communal élu appelé à devenir un lien et être force de proposition d'actions en faveur de la transition écologique. Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mélanie RAMADE comme référente Climat.

10 – Désignation d'un correspondant secours et incendie

M. le Maire explique que dans le cadre de la loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation, dite « Loi MATRAS » du 25/11/2021, texte majeur de la sécurité civile française, il convient de désigner un correspondant incendie et secours qui sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Le conseil municipal désigne à l'unanimité Thierry DESFOUGERES correspondant incendie et secours.

11 – Location de la salle polyvalente : modification des tarifs de l'électricité

Suite à l'évolution tarifaire des prix de l'électricité, M. le Maire s'inquiète de la hausse des factures d'électricité des bâtiments communaux. Une augmentation du prix du kWh facturé lors de la location de la salle aux particuliers est envisagée. M. DESFOUGERES se propose d'étudier en détail la consommation des bâtiments communaux et de faire un retour lors de la prochaine séance afin de permettre au conseil de prendre une décision.

12 – Questions diverses :

Plantations sentier de randonnée : Mme Mélanie RAMADE fait un point sur le projet. Afin de planter la haie fin novembre 2022, les conseillers se retrouveront prochainement afin de préparer le sol.

Sentier de randonnée : Mme Patricia GUIBAUD signale des problèmes d'usage du sentier de randonnée. Celui-ci est parfois emprunté par des motards engendrant des gênes pour les riverains.

Collecte de pneus : Mme Marie-Elisabeth MARTY fait un bilan provisoire de l'opération de collecte des pneus usagés auprès des agriculteurs. 24 tonnes de pneus devraient être récoltés pour la commune de Fénols pour un coût de 60€/tonne.

Travaux de voirie : M. Sébastien BOULZE présente les travaux de voirie effectué sur les routes fénolaises
- VC 4 -Lieu-dit « Brignou »: dérasements d'accotements (553 € TTC)
- VC 1 Lieu-dit « Rougers Hauts » : reprofilage de chaussée et enduit superficiel bicouche (910€ TTC).

Fin de la séance : 23h00

Conseil municipal du 3 novembre 2022

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, SIGNOLLES Cécile, RAMADE Mélanie et GUIBAUD Patricia. MM GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, DESFOUGERES Thierry, TORRESIN Gilles.

Excusé : M BOULZE Sébastien Secrétaire de séance : Mme DUBAC Jennifer

1. Délibération : Vote de crédits supplémentaires - DM 5 Fénols - DE 2022 027

M. le Maire explique au conseil municipal que suite aux travaux complémentaires de voirie, il est nécessaire de créer une opération voirie communale en section investissement et de voter les crédits correspondants :

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-533.86 €	
2151 - 204	Réseaux de voirie	533.86 €	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la proposition.

2. Délibération : Vote de crédits supplémentaires -DM 6 Fénols - DE 2022 028

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles "entretien et réparation des bâtiments" et "entretien du matériel roulant" du budget de l'exercice 2022, ont été insuffisants et qu'il est nécessaire d'ajuster les comptes et voter les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-4700.00 €	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4100.00 €	
61551	Entretien matériel roulant	600.00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la proposition.

3. Délibération : Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023 - DE 2022 029

M. le Maire explique au conseil municipal que le référentiel budgétaire et comptable M57 va devenir obligatoire pour toutes les communes au 1er janvier 2024 mais possibilité est offerte d'anticiper l'adoption de ce nouveau référentiel. Le Conseil Municipal choisi d'adopter le référentiel M57 au 1^{ER} janvier 2023 pour la commune de Fénols.

4. Délibération : Révisions des tarifs de location de la salle communale au 04/11/2022 - DE 022 030

M. le Maire indique qu'il convient de réactualiser, pour les rendre plus attractifs les tarifs et conditions de location de la salle municipale afin de compenser le cout de fonctionnement du chauffage induit par l'augmentation du prix de l'électricité. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les nouveaux tarifs et conditions de location de la salle municipale à compter du 4 novembre 2022 de la façon suivante :

La location de la salle s'effectue pour les familles résidentes ou non résidentes de la commune et les associations locales. La période de location s'étend sur toute l'année.

Pour les personnes résidant dans la commune, le tarif de location est de :

120 € pour deux jours à la fréquence de 3 locations sur 2 ans. Au-delà, le tarif sera de 400 € ou de 240 € si la personne est adhérente à une association de la commune.

Pour les adhérents à une association communale, le tarif de location est de :

200 € pour deux jours à la fréquence de 3 locations sur 2 ans. Au-delà, le tarif sera de 400 €.

Pour les personnes extérieures à la commune, le tarif de location est de :

200 € pour un jour (uniquement du lundi au vendredi), 150 € pour un jour à partir d'une fréquence de 2 fois/mois - 300 € pour deux jours.

Les associations locales utilisent gracieusement les locaux pour les manifestations qui ont un caractère d'animation locale. Le chauffage leur sera facturé à **compter de la 2ème location dans l'année**. Elles font connaître à l'avance les dates des manifestations concernées et sont responsables des dégradations éventuelles du bâtiment pendant ladite manifestation.

Le coût de l'électricité est réactualisé au tarif de 0.35 € le KWh. Une caution de 1000 € est demandée. Un contrat est signé entre le représentant de la commune et la famille. Une assurance en responsabilité civile doit être contractée par le demandeur. Le chèque de caution est remis dès la signature du contrat et le chèque de la location est remis à la remise des clefs, et au plus tard le mardi qui suit la location.

Consell municipal du 3 novembre 2022 (suite)

5 – Projet Espace Ludique, choix des modèles de jeux

M. le Maire et les élus de la commission de travail "Espace Ludique" se sont réunis afin d'étudier les différents catalogues et rencontrer les professionnels proposants des structures de jeux extérieurs pour enfants. Afin de pouvoir faire un estimatif du coût des structures de jeux et élaborer le plan de financement, le conseil choisi différents modèles de jeux : un déca Park avec un sol synthétique sablé (panier de basket, cage de foot, cibles...), pour les plus petits : toboggan et jeux sur ressorts, posés sur un sol souple, pour les plus grands : toboggan, balançoires et cabane, sur un sol souple et pour les adolescents et adultes : une espace fitness avec 2 agrès.

6 – Recensement de la population en janvier 2023

Un recensement de la population est prévu par l'INSEE en janvier-février 2023. Mme RAMADE sera coordonnatrice de ce recensement et Mme CHAUVINAUD agent recenseur.

7 – Information sécheresse 2022

A la demande de la Préfecture du Tarn, les habitants de la commune de Fénols ayant subis des dommages sur leur habitation durant cette année 2022, ont été invités à se faire connaître en mairie afin de préparer un dossier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle. A ce jour, une dizaine de personnes ont déjà fait un courrier déposé en mairie.

8 – Compte rendu du conseil d'école du 18 Octobre 2022

Mme DUBAC Jennifer, Adjointe aux affaires scolaires fait un compte-rendu du dernier conseil d'école. Les trois conseils d'écoles seront à présent, regroupés en un seul.

Les effectifs à la rentrée 2022 : 13 PS & 14 MS (27 à Fénols) - 7 GS, 11 CP, 14 CE1 & 9 CE2 (41 à Orban) - 11 CM1 & 12 CM2 (23 à Lasgraïsses), soit un total de 91 élèves sur le RPI. Les effectifs attendus pour la rentrée 2023 : 88 élèves (12 départs de CM2 et 9 arrivées de PS)

Pour l'école de Fénols : les projets portent autour de l'alimentation, la résolution de problèmes en mathématiques et du théâtre. Pour la communication avec les familles, Mme Fonvielle utilise cette année le Digipad (gratuit). Il y a deux nouveaux agents sur l'école de Fénols : Asma et Mélanie.

Ecole/CA2G : la communauté d'agglomération finance un ENT (Environnement Numérique de Travail) pour les professeurs qui souhaitent l'utiliser. Une charte est en cours entre la CA2G et l'Education Nationale pour des postes d'ATSEM dans toutes les classes de maternelle. La Maire d'Orban et la CA2G souhaitent voir perdurer le RPI et pour le faire fonctionner correctement, trouver enfin un accord de convention approuvé par les deux parties.

9 – Retour étude économie d'énergie : ajourné

M. DESFOUGERES fera un retour sur la consommation des bâtiments communaux et les économies d'énergie envisageables, lors du prochain conseil. Plusieurs pistes sont envisagées :

- Economie d'énergie sur les bâtiments communaux, chauffage de la salle des fêtes uniquement le lundi et mardi et éclairage et chauffage de la Mairie restreints. Il est rappelé que tout l'éclairage public fonctionne dorénavant en leds et est coupé pour moitié à minuit

- Recettes supplémentaires en fonctionnement par une incitation au travers de tarifs attractifs de location de la salle des fêtes.

10 – Questions diverses :

Communication : Mme RAMADE Mélanie propose au conseil municipal de créer une page Facebook en complément des autres moyens de communication.

"Livresse des mots" : En partenariat avec les services de la lecture publique de la CA2G, la commune va recevoir un événement littéraire ouvert au public. Un auteur et un vigneron viendront ainsi à la rencontre des habitants de Fénols, le dimanche 16 avril 2023.

Commémoration du 11 novembre : La cérémonie se déroulera le vendredi 11 novembre 2022 à 10h30 devant le monument aux morts en présence des anciens combattants, suivi du verre de l'amitié.

Fibre Tarn : Les travaux ont pris beaucoup de retard et la commune ne sera desservie qu'en 2023.

Formation Gestes qui sauvent : Le Groupama, en collaboration avec la commune de Fénols, propose une formation d'initiation aux gestes de premiers secours. Des bulletins d'inscriptions, à retourner en mairie pour ceux qui le souhaitent, seront déposés dans les boîtes aux lettres des fénolais

La séance est levée à 23h45.

Conseil municipal du 1er décembre 2022

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, SIGNOLLES Cécile, RAMADE Mélanie et GUIBAUD Patricia. MM BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, DESFOUGERES Thierry, TORRESIN Gilles.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Elisabeth

1. Délibération : « Aménagement d'un espace public à vocation ludique et sportive » : Plan de financement-DE 2022_030

Le projet "d'Espace Public à vocation ludique et sportive" a pour but de finaliser l'aménagement du centre bourg dans la continuité des réalisations, salle des fêtes en 2010, place du village en 2019.

Le but est de redonner un intérêt à un espace occupé actuellement par un terrain de tennis obsolète et un terrain non aménagé. Cela se traduira par la création d'un « city stade », d'une aire de jeux pour les tout petits et adolescents, une aire de fitness pour les adultes et un aménagement paysager qui sera un poumon vert grâce à l'implantation de végétaux. La proximité immédiate de l'ALAE et de l'Ecole permettra aux enfants des deux structures une utilisation quotidienne par des activités de loisirs si besoin.

Cet espace redevenu agréable et convivial qui se veut intergénérationnel, un lieu de rencontre avec un aménagement de tables de pique-nique, bancs, végétalisé par des arbres et pelouse retrouvera tout son sens au sein de notre cœur de village rural.

La faisabilité de ce projet dépendra du montant de l'aide sous forme de subvention de nos partenaires institutionnels.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le plan prévisionnel de financement suivant et d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subvention.

Plan de Financement - Aménagement Espace public à vocation ludique et sportive

Estimatif du Cout des travaux HT		241 932,00 €
Rémunération du Maître d'Œuvre + AVP		14 370,00 €
Cout du projet HT		256 302,00 €
TVA	20%	51 260,40 €
Cout du projet TTC		307 562,40 €

Cout à financer hors réseaux	Assiette éligible	% Dotation	Aide Publique (HT)
Etat DETR (1)	235 331 €	30,00%	70 599,30 €
Région (2)	231 728 €	20,00%	46 345,60 €
Département FDT	192 529 €	20,00%	38 505,80 €
Département Equipements sportifs	39 199 €	20,00%	7 839,80 €
Fond de Concours Agglomération Gaillac-Graulhet	214 660 €	11,23%	24 117,00 €
Total des aides publiques sur le HT		73,12%	187 407,50 €
Emprunt			30 000,00 €
Autofinancement			90 154,90 €
Total TTC			307 562,40 €

(1) Assiette éligible : (220 961 € + 14 370 €)

(2) Assiette éligible : (220 951 € + 10 777 €)

2. Délibération : CA2G Approbation du rapport de CLECT- DE 2022_031

La CLECT de la CA2G a travaillé en 2022 sur l'évaluation obligatoire du financement du service urbanisme mutualisé et sur l'évaluation dérogatoire aux dispositions de droit commun des compétences extrascolaire et voirie. Pour notre commune, la proposition de révision des attributions de compensation porte sur la Voirie correspondant aux travaux réalisés pour un montant de 14 020 € payé à l'agglo, le montant réel des travaux étant de 21 500 € TTC.

Conseil municipal du 1er décembre 2022 (suite)

3. Délibération : Passage M57 : Régularisation comptable, Décision modificative BP 2022, amortissement et neutralisation des AC 2018- DM 7 Fénols - DE 2022 032

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux sur l'actif préalable au basculement à la M57 ont permis d'identifier des anomalies à corriger. Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- de réimputer l'AC 2018 au compte 20412 par opération d'ordre budgétaire,
- de voter l'ouverture de crédits nécessaires à la comptabilisation des opérations et abonder notamment le chapitre d'ordre 42 (042-681 et 042-7768)
- d'amortir cette AC 2018 sur 1 an,
- d'approuver ainsi les décisions modificatives suivantes:

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	4524.00	
7768 (042)	Neutral. amort. subv. équip. versées		4524.00
		TOTAL :	4524.00
		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT :			
198 (040)	Neutral. amort. subv. équip. versées	4524.00	
20412 (041)	Subv. Public : Bâtiments, installations	4524.00	
203 (041)	Frais d'études, recherche, développement		4524.00
280412 (040)	Subv. Public : Bâtiments, installations		4524.00
		TOTAL :	9048.00
		TOTAL :	13572.00

4. Délibération : Création d'un poste temporaire à temps non complet d'agent recenseur - DE 022 033

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population qui aura lieu sur la commune de Fénols du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Le conseil municipal valide la proposition. L'agent sera rémunéré au prorata du nombre d'imprimés collectés dans les conditions suivantes : 2 € par habitant, 1,5 € par logement et percevra 100 € au titre de la formation.

5. Communication communale-Utilisation des réseaux sociaux

Mme Mélanie RAMADE, conseillère déléguée notamment au site internet et à la communication présente les différents types de réseaux sociaux existants et utilisés par les administrations et autres collectivités. Elle propose la création d'une page Facebook pour la commune de Fénols afin de partager aux plus grands nombres les informations relatives à la commune et à la vie locale. Le conseil municipal valide cette proposition. La page Facebook de la commune sera ouverte sous le nom de "Commune de Fénols".

6. Retour étude économie d'énergie

M. Thierry DESFOUGERES fera un retour lors du prochain conseil sur les économies d'énergie car une réunion est prévue avec le SDET prochainement. La salle des fêtes sera chauffée le lundi et le mardi jusqu'à 22h00. M. le Maire a proposé à la directrice de l'école d'utiliser la salle le mardi matin pour les séances de sport des enfants à la place du mercredi matin.

7. Questions diverses :

Régie de voirie Agglo : la CA2G a mis en place une régie de voirie qui pourra assurer des travaux de type passage d'épareuse, d'élagage, point à temps...

Syndicat des eaux: Mélanie RAMADE et Gilles TORRESIN font un retour sur la dernière réunion du SIAH du Dadou. Le prix du mètre cube d'eau va augmenter de 2 centimes en 2023.

Référent climat: Mélanie RAMADE, référente climat fait un point sur les dispositifs d'économie d'énergie présenté dans le cadre du PCAET de la CA2G.

Travaux et décoration du village: Une journée de travaux est prévue le samedi 10 décembre afin de changer la porte du logement communal et décorer le village pour Noël.

Vœux 2023: la cérémonie des vœux est prévue le samedi 21 janvier 2023 à 18h30 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 23h45

Commémoration 11 novembre



Sous un beau soleil automnal, de nombreux Fénolais sont venus pour cette commémoration. Des enfants de la commune, Cléo, Mathilde, Maxence, Robin et Eliot ont participé en lisant différents textes et ou messages. La gerbe fleurie a été déposée par Mme la conseillère départementale, Monique CORBIERE-FAUVEL accompagnée d'Estelle et Manon.

M. le Maire remercie Mme la Conseillère Départementale, M. le représentant cantonal de la FNACA, les portes drapeaux et toutes les personnes présentes à cette cérémonie

C'est un beau moment de convivialité qui a été partagé à la suite de la cérémonie sous les platanes le long de la mairie.



pour tous, toute la vie, partout

ADMR ORBAN

A la suite de deux années 2020 et 2021 chaotiques (COVID, perte d'activités...) 2022 suscite des signes d'espoirs notamment pour nos salariés une évolution de leur qualification tout au long de leur carrière et une augmentation de salaire, et pour l'association une reprise d'activités. Toujours une difficulté à trouver du personnel à ce jour.

Merci à nos salariées pour leur motivation, leur compréhension, pour nous permettre de faire face à cette reprise.

Merci à tous les bénévoles pour leur engagement auprès des populations du territoire sachant que sans bénévole l'ADMR n'existerait pas.

Merci aux personnels fédéral (Marjorie et Sophie) pour l'aide administrative.

Merci aux 4 municipalités pour leur aide financière (subvention, mise à disposition de locaux) et leur bienveillance à notre égard.

L'ADMR peut aider tout le monde, voici les différents services :

- Service auprès des séniors : aide à domicile, activités de prévention pour la perte d'autonomie, transport accompagné, livraison de repas...

- Entretien du logement auprès de tous les publics (ménage, repassage...)

- Accompagnement du handicap à domicile et hors domicile

- Téléassistance (détecteur de chute)

- Téléassistance Filien Mobile

- Téléassistance avancée Filien Habitat devis gratuit sur demande. Pour tout renseignement sur la téléassistance contacter Mme BARTHE Monique au 06 79 82 45 56

Toutes sommes facturées par l'ADMR vous donne droit à un crédit ou réduction d'impôt (50%).

Les coordonnées pour nous joindre : 05 63 45 01 66 ou 06 84 49 16 60

Au 1er janvier 2023 : 100 % des emballages et papiers se trient !

Le geste de tri devient plus simple, plus facile. Depuis le début d'année, nous pouvons déposer tous nos emballages et papiers dans le container jaune.

Grâce à l'extension des consignes de tri, nous pouvons trier tous les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et tous les papiers, mais aussi tous les emballages en plastique. Pots de yaourt, barquettes, pots et tubes de crème cosmétique, boîtes de poudre chocolatée, films d'emballage, blisters, sacs plastiques seront à déposer dans le container jaune.

Un centre de tri Trifyl nouvelle génération, implanté à Labruguière, accueille toutes les collectes sélectives pour les trier par matériau et permettre leur recyclage.

Ces nouvelles consignes de tri sont identiques sur tout le territoire français. Où que vous alliez, vous triez tous les emballages et tous les papiers dans un même bac.

En résumé : si c'est un emballage ou un papier, direction le bac de tri ! On le trie en vrac, non imbriqué et bien vidé.

Ces nouvelles consignes de tri, plus simples, visent à recycler toujours plus et à alléger au maximum notre poubelle noire. Pourquoi ?

- Pour contenir la hausse du coût du déchet,
- Pour économiser les ressources naturelles et l'énergie (1 tonne d'emballages en plastique permet d'économiser plus de 800 litres de pétrole),
- Pour créer de l'emploi local et pérenne. Le nouveau centre de tri à Labruguière a permis la création de 18 nouveaux emplois.

Attention : bouteilles, pots et bocaux en verre : toujours dans le conteneur à verre !

Une question sur le tri, n'hésitez pas à aller www.trifyl.fr

100 % DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT !

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



TOUS LES CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES



TOUS LES PAPIERS



À trier EN VRAC et BIEN VIDÉS !

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

N°Vert 0 800 007 236

CIITEO

Trifyl



LE FOYER SOCIO SPORTIF DE FENOLS

Nous voici déjà à Noël, un trimestre s'est écoulé depuis le début des activités de notre Foyer Socio Sportif ; faisons un point rapide de ces activités.

Gymnastique : toujours le lundi soir, de 19h00 à 20h00 à la salle de Fénols, avec à ce jour, 27 participants (un record), bien encadrés par leur coach Jérôme. c'est physique tout en se déroulant dans une très bonne ambiance.

Danse de salon : le mercredi soir, dans la salle de Lagrave, où une soixantaine de danseurs font briller la piste de danse, avec depuis déjà vingt ans, les deux mêmes animateurs Florence et Camille. Une très bonne ambiance y règne.

Futsal : le lundi soir dans le gymnase de Lasgraïsses où environ 14 joueurs tapent dans le ballon rond avec beaucoup d'entrain, en toute convivialité et dans une bonne ambiance.

Rock/bachata : le vendredi soir dans la salle de Fénols, ou d'Aussac quand la salle de Fénols est occupée, une vingtaine de participants apprennent le rock mais aussi la bachata et autres.

VTT : le dimanche matin vous pourrez les apercevoir sur les routes et les chemins de Fénols et des alentours. Une douzaine de vélos se donnent rendez-vous à 9h00 devant la salle de Fénols et partent pour un périple de 20 à 30 kms.

Pétanque, Tennis de table, Jeux de cartes : tous les vendredi soir de 20h30 à 23h30, la pétanque quand le temps le permet sinon ce sont des jeux de cartes dans la salle des associations. Cette année, le Père Noël est même passé les voir leur apportant quelques gâteries qui ont été très appréciées. Merci de ta visite Père Noël !!!!! Le tennis de table devrait reprendre en début d'année.

Petites mains : une activité récente puisqu'elle a démarré le mercredi 9 novembre, elle se tient un mercredi sur deux, dans la salle des associations à partir de 14h30. C'est un moment de rencontre et d'échanges dans beaucoup de domaines tant à la décoration qu'au bricolage ou bien d'autres. Pour l'instant une dizaine de personnes s'y retrouvent, mais cela ne peut que progresser et si vous avez envie, n'hésitez pas à franchir la porte.

Atelier chant : le lundi de 14h30 à 15h30 dans la salle de Fénols, une quinzaine de personnes viennent chanter ensemble sur le principe du karaoké. Un moment sympathique de partage et de plaisir sous la "baguette" de François.

Pour conclure, des activités qui fonctionnent bien, qui ont acquis leur régime de croisière où la convivialité prime dans une ambiance chaleureuse à la fois éducative et ludique.

Deux grandes manifestations au calendrier 2023 :

Vide grenier : le dimanche 30 Avril sur les places de Fénols. Il sera peut-être enrichi d'un marché gourmand et autre, vous pourrez vous y restaurer sur place. Déjà des réservations sont faites, si vous êtes intéressés, contactez Laurence au 06 14 46 68 19, elle vous donnera toutes les informations nécessaires.

Journée Fénolaise, le FSSF, pour fêter ses 50 ans d'existence, en partenariat avec la Mairie de Fénols, le comité des fêtes, les tréteaux du soir, vous propose une journée festive le dimanche 11 juin sur les places du village avec beaucoup d'animations prévues et une restauration sur place à midi.

Retenez ces dates, des informations vous seront données au fur et à mesure de l'avancée de l'organisation, sur le site de la [mairie de Fénols](#), rubrique "vie associative Fénolaise" ou "actualités (le lien)". N'hésitez pas à y aller, il y a beaucoup d'informations intéressantes.

Tous les membres du FSSF, l'équipe d'encadrement et moi même, vous présentons, Fénolaises et Fénolais, nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite pour cette année 2023. BONNE ANNEE

Le Président, Bernard DELERIS

« LES TRETEAUX DU SOIR » DE FENOLS

Après plusieurs interrogations et changements au niveau des comédiens (départ de Sandrine) et de la régie qui nous est indispensable, la troupe a bien repris des couleurs !

Deux nouvelles recrues Myriam et Marie, pleines d'énergie, découvrent quelque-chose qui en vaut la peine : « la construction d'une pièce de théâtre ».

Les répétitions se succèdent depuis septembre avec enthousiasme et ce n'est pas le sérieux investissement du Président Bernard et l'efficacité professionnelle de Bernard OLIVIER qui le démentiront.

« Le coup du Blaireau » de Franck DIDIER (scènes de ménage dans l'Immobilier) est donc toujours à l'affiche, pièce reconduite avec encore plus d'effervescence et d'hilarité contenue.

Sur la demande, l'insistance qui fait plaisir, de notre public, les TRETEAUX du SOIR ont décidé de se produire, une nouvelle fois, à Fénols, le dimanche 15 janvier à 15 h, salle des fêtes de Fénols.

Notre calendrier de Janvier :

LAVAUR (Téléthon) - Vendredi 13 janvier 21 heures

LARRA (31) - Samedi 21 janvier 21 heures

VIVIERS LÈS MONTAGNES : - Samedi 28 janvier 21 heures

Bonne année 2023, bonne santé, nos meilleurs vœux aux petits et aux grands.

A bientôt,

Le président et la troupe



LE COMITE DES FETES DE FENOLS



Nous avons pu reprendre notre rythme habituel de festivités, une soirée au printemps, la fête de l'été et une soirée en automne. Tous les bénévoles restent présents, motivés et soudés. Une belle ambiance et une bonne énergie circulent au sein du comité.

Pour 2023, c'est le samedi 6 mai qui ouvrira la saison avec la soirée traditionnelle soirée Aligot.

La fête de l'été, se fera sur le même principe que celle de 2022, avec le début des festivités le jeudi soir.

Au programme :

- Jeudi : Sylvie NAUGES pour la soirée Musette et Tradition
- Vendredi : Jean RIBUL
- Samedi : Trait d'Union PERIER

Au plaisir de vous retrouver à ces différentes occasions de partager de bons moments,

Le Président, Lionel VIGUIER





Le bureau de l'APEFLO a fait peau neuve cette année, avec l'arrivée de nouveaux membres ainsi que l'organisation de nouvelles actions.

La bourse aux jouets qui a eu lieu le dimanche 27 novembre à la salle des fêtes d'Orban a permis de récolter des fonds suffisants pour le financement de la sortie au cinéma des PS et MS de l'école de Fénols.

L'APEFLO a également organisé une soirée sur le thème de Noël, le vendredi 9 décembre à la salle des fêtes de Fénols, avec un petit marché de Noël exposant à la vente des décorations confectionnées par les enfants et leurs parents. S'en est suivi le spectacle de l'Ogresse Poilue interprété par « Ô possum compagnie ». La soirée s'est terminée par un repas tartiflette confectionné par les soins du président de notre association.

Les dates à retenir pour la suite :

- Dimanche 19 mars (après-midi) : grand loto des écoles à la salle omnisports de Lasgraisses
- Dimanche 30 avril (journée) : vente de fleurs et plants potagers à Fénols
- Date à déterminer en juin : vide-grenier sur Lasgraisses

Merci à tous pour votre investissement auprès de nos enfants et de notre association !

Nous vous souhaitons une merveilleuse année 2023 !

Les membres de l'APEFLO .





La Page de l'ALAE

TAP Fénols

L'atelier « les contes de M. Castor » avec notre conteur, Théo. Toujours autant de succès !

Un grand merci à lui de venir faire découvrir l'univers de M. Castor à nos petits, tous les mardis sur les TAP de Fénols.



Les Activités de l'ALAE

Soirée Veillée des petits (PS/MS), le Vendredi des vacances de Noël, à Fénols, avec la participation exceptionnelle du Père-Noël !!!



Sans oublier l'envoi de la lettre au Père Noël



Soirée Veillée des grands, le Vendredi des vacances d'Automne, sur le thème de Halloween !



Pendant ce temps là, les enfants de l'école d'Orban repeignent la salle d'activité. Très belle fresque murale, Bravo !!!



Goûter de Noël à l'ALAE



Renseignements

ALAE Lud'ilot (FENOLS)

05.63.55.15.27

fenols.clae@orange.fr





Mme Josette AUREL, élue et seconde adjointe en exercice est décédée le 25 août 2022 à l'âge 76 ans.

Dans ces moments difficiles, nous nous associons à la peine des familles et plus particulièrement à son fils et son mari. Le conseil municipal et la secrétaire de mairie ont été très touchés par son décès.



Félicitations à Mme BADER et M. PRADELLES pour la naissance de Julian le 12 octobre

Félicitations à Mme KINOSKY et M. BRIOUDE pour la naissance de Romy le 14 décembre



Tous nos vœux de bonheur à **Mme Bénédicte BLANC et M. Gilles TORRESIN** qui se sont unis le 17 septembre 2022 dans notre commune.



Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune

PAGE FACEBOOK : Fénols a depuis quelques semaines sa propre page sur le réseau social Facebook sous le nom « Commune de Fénols ».

N'hésitez pas à vous y abonner afin de suivre les actualités de la commune.



Commune de Fénols

@communedefenols · Mairie

[Accueil](#) [À propos](#) [Photos](#) [Vidéos](#) [Plus ▾](#)

COMITE DE REDACTION

Jean-Marc MOLLE - Marie-Elisabeth MARTY - Mélanie RAMADE